

La justice britannique rejette une autre demande sur le Brexit



Londres, 3 février (RHC)- La justice britannique a rejeté hier une demande qui obligeait le gouvernement britannique à consulter le parlement avant d'abandonner l'espace économique européen dans le cadre de la sortie du Royaume Uni de l'Union Européenne ou Brexit.

Le Tribunal Suprême britannique a déclaré non-recevable la demande présentée par les avocats Peter Wilding et Adrian Yalland, liés au Parti Conservateur qui ont signalé que la rupture d'un pays avec le bloc communautaire n'implique pas, de façon automatique, sa séparation de l'Union Européenne.

La première ministre britannique, Theresa May, a annoncé son intention de sortir le Royaume Uni du marché unique européen afin de contrôler la migration.

Elle a cependant signalé qu'elle espère conclure un vaste accord commercial avec l'Union Européenne après le Brexit.

La Cour Suprême a signalé, cela fait une semaine, que l'Exécutif a besoin de l'approbation parlementaire pour concrétiser la sortie du Royaume Unie de l'Union Européenne.

Le brouillon de la loi présentée aux députés signale brièvement que Theresa May a l'autorisation pour annoncer le retrait du pays de l'Europe des 28, sur la base de l'article 50 du Traité de l'Union

Européenne.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/120598-la-justice-britannique-rejette-une-autre-demande-sur-le-brexit>



Radio Habana Cuba